

#3ème trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Les travaux avancent sur plusieurs zones du chantier. Sur la zone Ouest-Arvan, les remblais sont terminés et le génie civil du bâtiment voyageurs est achevé. Au niveau du viaduc de l'Arvan, le montage du tablier se poursuit, ainsi que les travaux de génie civil sur les culées.

Dans la zone centrale, les opérations de génie civil se poursuivent sur les murs de soutènement et les ouvrages hydrauliques. Parallèlement, les travaux de dévoiement des réseaux sont en cours sur la rue des Chaudannes et la RD77.

Enfin, sur le site du PRA RD906, le génie civil du pont-cadre est terminé, hors étanchéité, et seules les finitions restent à réaliser.

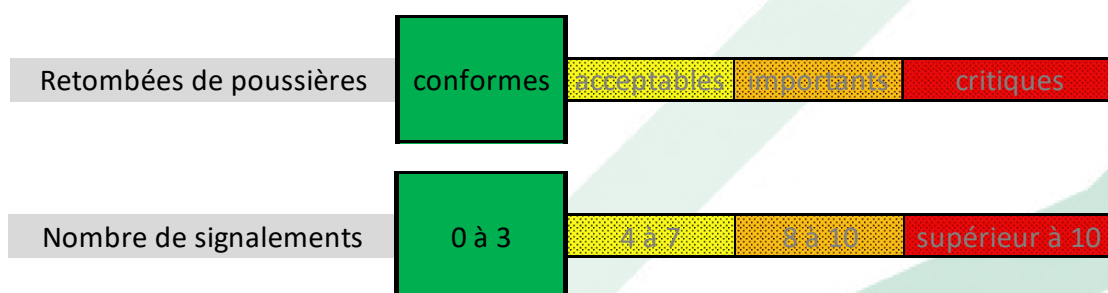
LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 3^{ème} trimestre 2024.



ANNEE 2024	Juillet 24	Août 24	Septembre 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

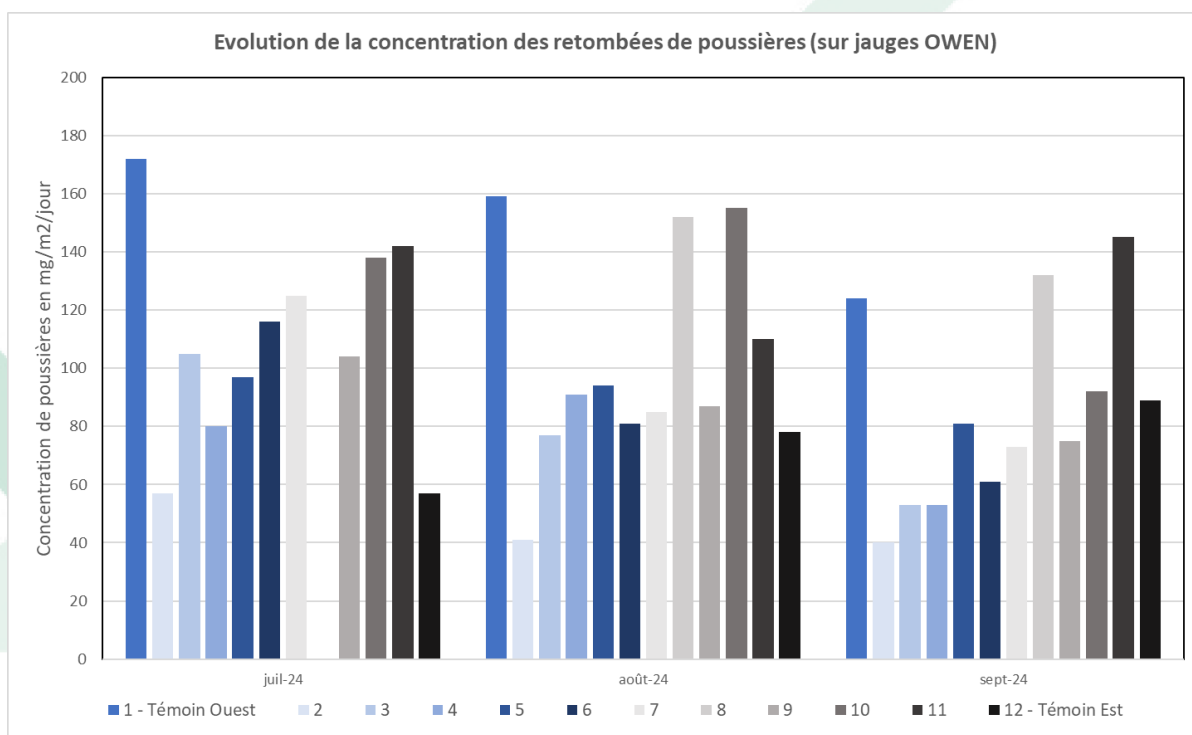
Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#3^{ème} trimestre 2024

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont inférieurs au seuil de référence de 500 mg/m².jour sur l'ensemble de la période.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été constaté sur le 3^{ème} trimestre 2024.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98